

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept

Le 24 avril à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD -, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : néant.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN A ST SULPICE DES LANDES

Par courrier arrivé en mairie le 20 mars 2017 pour affichage, la commune a reçu un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du lundi 3 avril au vendredi 12 mai 2017, portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de St Sulpice des Landes, présentée par la SAS « ferme éolienne du Nilan ».

Conformément aux dispositions de l'article 6 de cet arrêté, le conseil municipal du Grand Auverné est appelé à émettre un avis, dès l'ouverture de l'enquête, sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de St Sulpice des Landes en limite Est du Grand Auverné (entre la D29 et la D111).

Sachant que trois permanences sont encore à venir, demain le 25 avril, puis les samedi 6 mai et vendredi 12 mai prochain, le conseil municipal est invité à s'exprimer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable par 12 voix pour et une abstention.

3. Boulangerie-épicerie : proposition de maintenance PORTALP

La boulangerie-épicerie étant équipée d'une porte automatique, il convient de prévoir une maintenance sur cet équipement pour le garder en parfait état de fonctionnement.

Etant entendu que cet équipement fourni et posé par PORTALP France La Crèche (79) est garanti 2 ans, mais aussi que la garantie ne se substitue pas au contrat de maintenance il est donné lecture à l'assemblée des 3 propositions suivantes :

| Type de maintenance | Prix unitaire TTC | Horaires d'intervention | Option | Coût/an € TTC |
|--|-------------------|-------------------------|------------------|---------------|
| 1) Maintenance préventive entretien semestriel | 388,80 €/an | Jours ouvrés | 5/7 | 388,80 |
| 2) Maintenance dépannage | 679,20 €/an | Jours ouvrables | 6/7 lundi samedi | 679,20 |
| 3) A la carte prolongation de la garantie de 3 ans | 2 388,00€/5ans | Jours ouvrables | 6/7 lundi samedi | 477,60 |

En choisissant la maintenance préventive tout dépannage sera à payer en supplément,

En choisissant la formule à la carte, les dépannages sont couverts, 6 jours sur 7 et quel que soit le nombre d'interventions sollicitées, par contre le montant du contrat doit être entièrement versé à la signature pour les 5 ans.

Quel que soit l'engagement, les montants annuels ci-dessus correspondent au prix à payer par année civile (paiement du montant total pour une signature avant le 30 juin pour 2 visites semestrielle, paiement de la moitié du montant pour une signature à partir du 1^{er} juillet pour une visite semestrielle).

Concernant l'engagement de 5 ans, il couvrirait de 2017 à 2021 inclus.

Le contrat se renouvelle par tacite reconduction, sauf dénonciation dans un délai de 90 jours précédent son terme soit toujours avant le 1er octobre.

Suite à ces précisions, il semble préférable de retenir la formule 3 « à la carte » compte tenu des prestations assurées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de souscrire la maintenance à la carte incluant les visites semestrielles obligatoires et les dépannages,
- ❖ de donner mandat à M le maire pour la signature et le paiement correspondant au contrat PORTALP de 2 388 € TTC pour une prolongation de garantie jusqu'au 31/12 2021.

4. Boulangerie-épicerie : proposition de travaux d'isolation VB STYL

M le Maire explique au Conseil Municipal que lors des 1ères journées chaudes du mois d'avril le local commercial de la boulangerie-épicerie a vu la température du magasin atteindre des degrés beaucoup trop élevés.

Le maître d'œuvre M Masson, sollicité pour donner un avis sur les causes de ces températures excessives doit interroger TOUT ELECT pour l'amélioration de la ventilation avec installation d'un extracteur d'air plus puissant que l'actuelle VMC.

Par ailleurs VB STYL en charge de l'isolation du chantier Boulangerie-épicerie a également été sollicité pour des travaux d'isolation complémentaires du versant sud du grenier : son devis en date du 10 avril 2017 s'établi à 1 015,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'isolation présenté par VB STYL pour 1 015,20€ TTC.

5. Atlantique Habitations : garantie d'emprunt

Par courrier en date du 6 avril 2017, la commune est sollicitée par Atlantique Habitations, concernant un accord de principe pour une garantie à hauteur de 100% d'un emprunt P.A.M. (Prêt amélioration réhabilitation) de 115600 € qu'ils contractent auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer leur opération de maintenance des 7 logements des « Ardoisières » au Grand Auverné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord de principe à cette garantie d'emprunt.

6. DECISIONS :

DIA en application du Code Forestier à la Petite Bauche (parcelle YA 26 et 27) :

- ❖ la commune renonce à son droit de préemption

Convention signée avec la DDTM :

L'assemblée approuve la signature de cette convention ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition des données « sensibles » SUP1 (Servitudes d'Utilité Publique SUP1 des canalisations de transport de gaz) par la DDTM de Loire Atlantique et d'autre part les conditions d'utilisation de ces données par la collectivité.

Eglise : entretien des cloches et du parafoudre

Concernant la signature des deux devis ci-dessous, il est convenu que la réalisation des travaux est suspendue en attente d'une visite préalable des élus avec exposé sur site de l'entreprise MACE visant à évaluer le niveau de non-conformité du parafoudre et l'état des cloches, notamment la cloche n°4.

- Devis n° 721/2 de 1624,15 € TTC pour remplacement du moteur de volée de la cloche 4 de l'église, signalé hors service depuis 2 ans, lors des maintenances de l'installation,
- Devis 1693/2 de 1005,31 € TTC pour la mise en conformité de l'installation de protection contre la foudre (suivant la norme NFC 17-102 de septembre 2011) suite au constat de non-conformité lié à l'absence de liaison équipotentielle des terres relevé lors de la visite de contrôle de 2016.

Salle multifonctions : sèche-mains électrique,

- Partant du constat que le système d'essuie-main en place à la salle multifonctions ne donne pas satisfaction (papier cassé, gaspillage etc ...), signature du devis de la société EPRB de la Chapelle Glain pour fourniture d'un sèche-mains électrique DYSON pour un HT de 1328, 25 € plus 109,37 € de montage.

Services techniques : avancement des travaux de réalisation des murs et clôtures

Du fait de l'arrêt de maladie de M Ploteau prolongé jusqu'au 31 mai dans l'immédiat, un employé de la commune de la Meilleraye de Bretagne intervient ponctuellement avec nos services technique pour avancer les travaux.

En parallèle des demandes de devis contradictoires sont en cours auprès d'entreprises locales pour la réalisation d'une partie de ces travaux de murs et clôtures inscrits au budget 2017.

Espace artisanal des Ardoisières : réhabilitation de la partie EST avant mise en location,

L'assemblée approuve les plans réalisés par JCLMO, pour dépôt d'une déclaration de travaux avant mise en concurrence des entreprises (bardage et menuiseries intérieures et extérieures).

7. AFFAIRES DIVERSES

Déjections canines : M le Maire rappelle les plaintes régulièrement reçues en mairie concernant ce sujet et invite tout témoin de cette incivilité à intervenir, directement auprès des propriétaires de chiens indéclicats, ou auprès de la mairie qui pourra les verbaliser.

Demande de sécurisation du carrefour de la Coudrecière, le département va être sollicité.

Travaux RD2 : espace piétons/cyclistes, il est rappelé à tous les objectifs poursuivis lors de la décision d'aménagement des entrées d'agglomération : *« L'enjeu principal est de permettre la réappropriation des espaces par les usagers et notamment les piétons et cyclistes en réduisant la vitesse des véhicules sur tout le tracé aménagé, en réorganisant le stationnement devant les habitations et en créant des espaces piéton et/ou piéton-cycliste en lien avec l'existant. »*

A cette occasion les règles élémentaires de conduite doivent s'appliquer dans le respect de chaque usager.

Séance levée à 22h35

A Le Grand-Auverné, le 03 mai 2017
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD